

VILLE DE CAEN
PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 MARS 2017

- **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.**

- **Château de Caen - Mise en valeur du site touristique (restauration et aménagement patrimonial, culturel et paysage) - Phase 2 Schéma Directeur : programme et orientation générale**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE la poursuite de la phase II du Schéma Directeur du Château sur la base des orientations et principes du programme général, notamment dans le cadre des projets régionaux structurants pour le développement du tourisme médiéval et coopérations européennes de valorisation du patrimoine culturel et naturel ;

AUTORISE le Maire à constituer et réunir le Comité scientifique du Schéma Directeur du Château ;

SOLLICITE l’Europe, l’Etat, la Région et le Département pour des aides au taux le plus élevé possible ;

AUTORISE la mise en place des procédures de recherche de mécénat et financement privé ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat et les documents nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Adopté à l’unanimité.

- **Patrimoine monuments historiques - Convention cadre avec la fondation du patrimoine**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre avec la Fondation du Patrimoine et les conventions spécifiques appliquées portant sur des projets de mise en valeur et de restauration sur des édifices monuments historiques ou ayant un caractère architectural ou historique remarquable.

Adopté à l’unanimité.

- **Demande de subvention à l’Etat et au Département pour la réparation d’un monument historique - La réfection partielle de la couverture du chevet de l’Abbatiale St Etienne**

Le Conseil Municipal :

ADOPTE le programme d’entretien des Monuments Historiques appartenant à la Ville de Caen concernant les travaux de réparation, estimés à 135 000 € HT, portant sur l’édifice suivant :

Abbatiale St Etienne : réfection partielle de la couverture du chevet.

SOLLICITE l’octroi de subventions de l’Etat et au Département au taux le plus élevé ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Adopté à l’unanimité.

- **Développement Durable - Rapport annuel de la Ville de Caen en matière de Développement Durable - 2016**

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport de situation 2016 de la Ville de Caen en matière de développement durable préalablement au débat du projet de budget 2017.

Le conseil prend acte

- **Développement Durable - Certificats d’économies d’énergie - Autorisation de vente**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE la vente des 84 998 416 kWh Cumac de Certificats d’Economies d’énergie obtenus à partir d’une offre de 2.20 €/MWh Cumac.

Adopté à l’unanimité.

- **Musée d'Initiation à la Nature - Association L'Aulne Vert- CPIE - Demande de subvention à la Région Normandie pour l'aménagement de nouvelles réserves**

Le Conseil Municipal :

SOLLICITE de la Région Normandie une subvention au taux le plus élevé possible pour l'aménagement des réserves du Musée d'Initiation à la Nature de la Ville de Caen.

Adopté à l'unanimité.

- **Débat d'Orientation Budgétaire 2017**

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017.

Le conseil prend acte

- **Subventions de fonctionnement DGASP 2017**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE aux associations les subventions inscrites dans les tableaux suivants :

- Direction de l'Education,
- Direction des Sports,
- Direction de la Proximité,
- Direction de la Jeunesse et Vie Etudiante.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec les associations, bénéficiaires d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000€, une convention.

Adopté à l'unanimité.

Sauf pour la Direction de la Jeunesse et Vie Etudiante : Adopté à la majorité absolue.

M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÊVE, Mme CHEHAB, M. L'ORPHELIN, M. BELLET s'étant abstenu(s)

- **CALVADOS HABITAT - Acquisition en VEFA de 7 logements rues Corneille et Molière - Garantie d'emprunt d'un montant de 232 019 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 50%**

Le Conseil Municipal :

Accorde la garantie l'assemblée délibérante de la commune de Caen de à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 232 019 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 58584 constitué de 2 lignes de prêt.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Autorise le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Adopté à l'unanimité.

- **Logipays - Acquisition en VEFA de 35 logements 24 avenue Guynemer - Garantie d'emprunt d'un montant de 4 379 215 euros auprès de la caisse des dépôts et consignations à hauteur de 50%**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la garantie de l'assemblée délibérante de la commune de CAEN à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 379 215 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 60074 constitué de cinq lignes de Prêt.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Autorise le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions de code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10 % des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Adopté à l'unanimité.

- **PLAINE NORMANDE - Acquisition en VEFA de l'usufruit temporaire de 19 logements rues des Carmes et Miséricorde - Garantie d'emprunt d'un montant de 710 486 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 50%**

Le Conseil Municipal :

DECIDE

Article 1 :

ACCORDE la garantie de l'assemblée délibérante de la commune de CAEN à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant de 710 486 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 60223 constitué de 2 lignes de Prêt.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Autorise le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions de code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 20% des logements du programme financé par l'emprunt garanti. Ces droits de désignation prioritaire seront accordés pour une durée égale à celle des emprunts soit 14 ans.

Adopté à l'unanimité.

M. LE COUTOUR ne prenant pas part au vote

- **Autorisation d'achèvement des procédures du PLU de Caen par la Communauté Urbaine**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE la Communauté Urbaine Caen la Mer à poursuivre les procédures suivantes, engagées par la commune avant le transfert de la compétence :

- La révision allégée n°1 du PLU
- La modification n°2 du PLU

Adopté à la majorité absolue.

Mme CHEHAB, M. L'ORPHELIN ayant voté contre

M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, M. BELLET s'étant abstenu(s)

- **Presqu'île - Objectifs et modalités de concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la presqu'île caennaise dite du Nouveau Bassin sur la Presqu'île**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de lancer la concertation préalable à la création de la ZAC du Nouveau Bassin et de valider ses objectifs ;

DECIDE de réaliser la concertation selon les modalités décrites ci-dessous :

- La publication d'un avis dans la presse locale
- Deux réunions publiques tenues à différents stades d'avancement de l'étude et annoncées par voie de presse
- La mise en place d'espaces d'information dédiés sur le projet, du 31 mars 2017 au 30 novembre 2017, à la mairie de Caen ainsi qu'au Pavillon, quai François Mitterrand à Caen, aux heures d'ouverture habituelles comportant :
 - un dossier de présentation du projet, dossier mis à jour au fur et à mesure de l'élaboration de celui-ci.
 - un registre d'observations destiné à recueillir les avis et remarques des habitants, des associations locales et des personnes concernées.

DECIDE que la présente délibération fera l'objet de mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à lancer différentes procédures et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à la majorité absolue.

M. LE COUTOUR, Mme MAGUET, Mme CHEHAB, M. L'ORPHELIN ayant voté contre

M. DURON, Mme GOBERT, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, M. BELLET s'étant abstenu(s)

- **Quartier du Chemin Vert - Transfert de l'actuel local espaces verts et propreté et de la régie de quartier vers l'espace Touraine - Présentation du programme**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le programme de construction d'un nouveau bâtiment sur l'espace Touraine au Chemin Vert, en vue d'accueillir les locaux propreté et espaces verts du quartier, ainsi que la Régie de Quartier ;

DIT que la dépense afférente à la construction de ce nouveau bâtiment est intégrée dans la PPI de la ville et fait l'objet d'une première demande budgétaire dès 2017 ;

AUTORISE le lancement d'une consultation en vue de retenir un maître d'œuvre en charge de la conception et de la réalisation du futur bâtiment.

Adopté à l'unanimité.

- **Vente au profit de particuliers d'une grange située à Caen, 44 rue des Jardins**

Le Conseil Municipal :

CONSTATE la désaffectation de la grange en pierre, qui n'est pas utile à la Ville, édifiée sur une partie de la parcelle cadastrée section HZ n° 186, 44 rue des Jardins à Caen ;

PRONONCE son déclassement du domaine public communal ;

DECIDE de céder au profit de Monsieur LENORAIS et Madame ACHARD de LALUARDIERE, ou toute personne morale ou physique appelée à s'y substituer pour le même objet, cette grange ;

PRECISE qu'afin d'opérer cette vente, un découpage parcellaire est nécessaire, la parcelle destinée à être vendue, à provenir de la parcelle HZ n° 186, présentant une superficie de l'ordre de 60 m², sous réserve du résultat du document d'arpentage ;

DIT que la cession s'opèrera moyennant le prix de quatre mille euros (4 000 €), net vendeur, les acquéreurs prenant à leur charge les frais du géomètre et d'établissement de l'acte notarié ;

PRECISE que les acquéreurs ont l'obligation de procéder à leurs frais au bouchage des ouvertures de la grange donnant sur la parcelle restant propriété de la Ville ;

DIT qu'il y a lieu de constituer la (ou les) servitude(s) nécessaire(s) à la configuration des lieux et, notamment, à l'évacuation des eaux pluviales ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Travaux extérieurs de restauration d'immeuble - Participation de la Ville dans le périmètre du centre ancien**

Le Conseil Municipal :

ALLOUE au propriétaire qui fait réaliser des travaux de restauration d'immeuble dans le périmètre du centre ancien une subvention d'un montant de 23 000 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation de cinq lignes électriques souterraines et de trois coffrets sur le domaine communal - Parcelle IX n°363, boulevard Detolle - Convention Ville/ENEDIS**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE ENEDIS à implanter, à ses frais, cinq lignes électriques souterraines d'une longueur totale d'environ 12 mètres et trois coffrets sur la parcelle cadastrée section IX n°363, boulevard Detolle à Caen (Stade Venoix) ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages ;

AUTORISE les représentants d'ENEDIS à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien des ouvrages ;

HABILITE M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation d'une canalisation de gaz souterraine sur le domaine communal - Parcelle NC n°3, rue Cardinal Lavigerie - Convention Ville/GRDF**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE GRDF à implanter une canalisation de gaz naturel d'une longueur d'environ 114 mètres sur la parcelle cadastrée NC n°3, rue Cardinal Lavigerie à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

AUTORISE les représentants de GRDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

HABILITE M. le Maire ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation d'une canalisation de gaz souterraine sur le domaine communal - Parcelle OB n°40, rue de l'Abbatiale - Convention Ville/GRDF**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE GRDF à implanter une canalisation souterraine de gaz naturel d'une longueur d'environ 61 mètres sur la parcelle cadastrée OB n°40, rue de l'Abbatiale à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

AUTORISE les représentants de GRDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

HABILITE M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Réhabilitation et extension de la MJC Guérinière - Adoption du programme et de l'enveloppe financière**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le programme pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la MJC Guérinière pour un montant global d'opération estimé à 1 950 000 € TTC ;

SOLLICITE auprès de tous ses partenaires, toutes subventions au taux le plus élevé susceptible d'être attribuées pour cette opération ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces subventions ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction jeunesse et vie étudiante - Prévention de la délinquance - Vie nocturne - Convention**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention triennale entre la Mutuelle des Etudiants et la Ville de Caen concernant le dispositif « Noktambules Caen » et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction Jeunesse et vie étudiante - Subventions Affectées Centre Régional Information Jeunesse - MJC Chemin Vert - MJC Guérinière - UFR Staps**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

Centre Régional de l'Information Jeunesse (C.R.I.J) « jobs d'été ».....	6 000 €
Université de Caen Normandie - UFR STAPS champ. de France universitaire de trail	500 €
MJC du Chemin Vert animation et programmation du « Sillon »	10 000 €
MJC du Chemin Vert tarification du centre de loisirs	10 000 €
MJC de la Guérinière projet jeunesse	12 000 €

Adopté à l'unanimité.

- **Théâtre de Caen - Demande de subvention au Ministère de la Culture - DRAC de Normandie, au Conseil Régional de Normandie et à tout autre organisme**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès du Conseil Régional de Normandie, du Ministère de la Culture et de la Communication / DRAC de Normandie, ainsi que de tout autre organisme, afin de poursuivre le projet artistique du théâtre de Caen.

Adopté à l'unanimité.

- **Théâtre - Maîtrise de Caen - Demande de subventions et de mécénat**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la Région Normandie et de tout autre organisme public ou privé une subvention au taux le plus élevé, et à signer tout document se rapportant à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de la Culture - Activités Culturelles - Signatures des contrats d'artistes**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement d'artistes, d'intervenants, d'auteurs, d'animateurs ou de techniciens, les conventions artistiques, les contrats d'achat ou de ventes de spectacles, de coréalisation, les conventions artistiques et de coproduction dans la limite des crédits annuels votés selon le périmètre suivant :

- Les contrats d'engagement, les contrats de cession de droits d'exploitation d'un spectacle, les contrats de coréalisation et les conventions artistiques sur les saisons 2017/2018 et 2018/2019.
- Les contrats de coproduction sur les saisons 2017/18, 2018/19, 2019/2020 et 2020/2021.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de la Culture - Époque 2017 : Orientations, organisation, subventions**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'indemnisation des auteurs, artistes et intervenants pour les repas pris dans le cadre de la manifestation, mais en dehors de ceux pour lesquels une restauration collective sera organisée directement par la Ville, à hauteur de 18 € pour les déjeuners et 23 € pour les dîners ;

APPROUVE l'attribution de la somme de 1 000 € à l'auteur lauréat du prix *Époque* ;

APPROUVE la subvention de 800 € allouée à l'association *Lire à Caen* ;

SOLLICITE dans le cadre d'*Époque*, l'Etat/DRAC, la région Normandie, le département du Calvados, le Centre National du Livre ou tout autre organisme pour l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé possible.

Adopté à l'unanimité.

- **Grand Orgue de l'Eglise Saint Etienne - Entretien annuel - Demande de subvention à l'Etat et au Conseil Départemental du Calvados**

Le Conseil Municipal :

SOLLICITE de l'Etat / Ministère de la Culture et de la Communication et du Département du Calvados, une subvention au taux le plus élevé possible pour le financement de l'entretien annuel à réaliser sur le Grand Orgue de l'Eglise Saint-Etienne pour un montant estimé à 2 860,80€ HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des sports - Subventions affectées - Mars 2017**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

CAEN TRIATHLON : 4 000 €

(et apport d'une aide logistique estimée à : 1 500 €)

COMITE D'ORGANISATION DES COURANTS DE LA LIBERTE - COCL : 55 000 €

(et apport d'une aide logistique estimée à :40 000 €)

ASSOCIATION DES FOULEES DES BISTROTS : 600 €
(et apport d'une aide logistique estimée à : 1 725 €)

Adopté à l'unanimité.

- **Service commerce - Organisation de Croq'Gourmand sur la Place Saint Sauveur les 17. 18 et 19 novembre 2017 - Demandes de subvention**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la reconduction de l'opération « Croq'Gourmand » place Saint Sauveur, les 17, 18 et 19 novembre 2017 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les organismes susceptibles d'apporter un cofinancement au taux le plus élevé possible ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes conventions relatives à l'organisation de cet événement.

Adopté à l'unanimité.

- **Service commerce - Organisation des Marchés Nocturnes 2017- Port de Plaisance**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le renouvellement des marchés nocturnes dans les conditions énoncées pour l'édition 2017.

Adopté à l'unanimité.

- **AGESSO- Acompte subvention 2017**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement d'un acompte de 80 % sur la base du montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement établi par l'AGESSO pour l'année 2017 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'annexe à la convention de fonctionnement 01-2012 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement du solde des 20 % en 2018 sur présentation de la facture de l'AGESSO.

Adopté à l'unanimité.

- **COSPMVC - Acompte sur subvention 2017**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE le versement au COSPMVC d'un acompte, au titre de la subvention 2017, d'un montant de 150 000 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement de l'acompte pour l'année 2017.

Adopté à l'unanimité.

- **COSPMVC - Subvention exceptionnelle**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement d'une subvention de 3 412 €, à titre exceptionnel, au bénéfice du COSPMVC pour le montant de la prise en charge des activités 2017 pour les agents transférés au 1^{er} janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

- **Protection fonctionnelle d'agents municipaux - Octroi du bénéfice, prise en charge de frais de justice et versement d'indemnités**

Le Conseil Municipal :

OCTROIE aux agents précédemment listés le bénéfice de la protection fonctionnelle ;

AUTORISE à cet effet, le recouvrement des sommes dues à ce titre par les tiers condamnés dans les procédures correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

- **Convention de partenariat entre la ville de Caen et l'Office de Tourisme de Caen - Vente de billets pour les visites guidées de l'Abbaye aux Hommes par l'Office de Tourisme**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de convention entre la Ville de Caen et l'Office de Tourisme de Caen, précisant les différentes modalités de mise en vente des billets « individuel » et de « groupe » pour les visites guidées de l'Abbaye-aux-Hommes ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention.

Adopté à l'unanimité.

- **GIP Cyceron - Désignation d'un représentant de la Ville en remplacement de M. GOUTTE**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de désigner un représentant pour siéger au sein des instances du GIP CYCERON en remplacement de M. Dominique GOUTTE ;

DECIDE à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletins secrets pour cette désignation.

Est candidat : M. Marc MILLET

M. Marc MILLET est désigné pour représenter la Ville au sein des instances du GIP CYCERON en remplacement de M. Dominique GOUTTE.

Adopté à l'unanimité.

Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville, à la Direction des Assemblées.

AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 15 MARS 2017